

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 21 JUIN 2016

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 14 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Projet de dissolution du SIVOS du collège de Salbris :

Le conseil municipal se prononce contre le projet de dissolution du SIVOS du collège de Salbris.

Demande de l'association des parents d'élèves du collège de Salbris :

Le conseil municipal s'engage à étudier chaque projet pour lequel une demande de participation financière lui sera adressée et à accorder d'éventuelles participations en fonction du nombre d'élèves domiciliés à Souesmes fréquentant le collège.

Demande d'attribution d'une place en mémoire des anciens combattants d'Afrique du Nord :

Le conseil municipal accepte d'attribuer une place de Souesmes à la mémoire des anciens combattants d'Afrique du Nord. Cette place sera dénommée « Place des anciens combattants d'Afrique du Nord – 1952 - 1962 ».

Vente de bois de chauffage :

Le conseil municipal,

- Prend connaissance de la localisation des lots de bois (parcelle forestière n° 19C),
- Fixe le prix de vente du stère de bois sur pied à 4 €,
- Fixe le prix de vente du stère de bois façonné à 35 €,
- Prend acte que la vente aura lieu le vendredi 30 septembre 2016 à 18 heures à la mairie,
- Précise que la période d'inscription est fixée du 5 septembre au 28 septembre 2016 inclus.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015 :

Monsieur le Maire présente le rapport annuel où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la lecture de ce rapport.

Convention pour la visite annuelle des prises d'incendie situées sur le réseau de distribution d'eau potable :

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec VEOLIA EAU pour une durée de 5 ans pour une prestation de 64 € HT par prise d'incendie.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 :

Monsieur le Maire présente le rapport annuel où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la lecture de ce rapport.

Approbation du règlement du cimetière :

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement du cimetière à compter du 1^{er} juillet 2016.

Convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes :

Le conseil municipal décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, approuve les termes de la convention entre la commune de Souesmes et le représentant de l'Etat, prend note que le Groupement d'Intérêt Public Récia situé à Olivet est désigné comme opérateur de mutualisation.

Décisions municipales prises dans le cadre de la délégation :

- Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec BEIMO à Soissons d'un montant de 8 980 € HT pour la réhabilitation du bassin d'aération et du clarificateur de la station d'épuration.
- signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec BEIMO d'un montant de 2 380 € HT pour les travaux d'aménagement de la rue des sapins du Nord.

- Lancement de la tranche conditionnelle 1 des travaux de rénovation du réseau d'assainissement d'un montant de 152 961 € HT.
- Signature d'un contrat avec la Société Giennoise d'Assainissement de Poilly-Lez-Gien (45) pour le balayage de la voirie communale à compter du 1^{er} juin 2016 pour un coût annuel de 7 500 € HT.

DIVERS :

- ***Courrier de Mr GARNIER Stéphen :***

Monsieur le Maire donne lecture du courrier par lequel monsieur GARNIER reproche une gestion « irresponsable » de la manœuvre des pelles du moulin par la commune pendant la récente période de crues et demandant le retrait du cadenas qui l'empêche de manœuvrer lui-même les pelles. Monsieur le Maire lui fera une réponse.

- ***Mails de Mr BRADU Jean-Claude :***

Monsieur le Maire fait part des mails de monsieur BRADU Jean-Claude concernant les inondations dont il a été victime suite aux débordements du ruisseau « Le Lilas ». Monsieur BRADU reproche à la municipalité de ne pas aller constater sur le terrain que le ruisseau est bouché en aval de chez lui.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a pas le droit de rentrer chez les gens. Il exposera le problème lors d'une réunion organisée prochainement.

- ***Courrier de la Famille RUELLE :***

Monsieur le Maire donne lecture du courrier par lequel la famille RUELLE exprime son mécontentement par rapport à l'oubli dans la rubrique « Etat Civil 2015 » du dernier bulletin communal, de mentionner le décès de Monsieur Jean-Claude RUELLE.

Monsieur le Maire fera un courrier et un rectificatif paraîtra dans le prochain bulletin.